



## COMMUNE DE VILLEVALLIER

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 089-218904688-20240411-19\_2024-BF

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 11 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants par des actions d'entretien, mise aux normes des bâtiments et équipements publics notamment ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section fonctionnement correspondant à la gestion courante de la commune mais également aux actions d'entretien et de mise aux normes des équipements et bâtiments publics dans un objectif de sécurité et salubrité pour tous ; de l'autre, la section d'investissement relative au financement des travaux et rénovations d'ampleur et pérennes.

#### Contexte de l'élaboration du budget primitif 2024

**Les principaux paramètres du contexte macroéconomique pour 2024 sont :**

- Une croissance prévue en France autour de 1.4 %
- Une inflation prévue de 2.7 %
- Une baisse attendue des taux d'emprunts bancaires pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- 25.5 Md€ d'économies annoncées par le Gouvernement
- Une augmentation des bases d'imposition de 3.9 %

## I. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 ont été budgétées pour **737 128.83** euros.

**Il est à noter qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui doit être voté équilibré en dépenses et recettes, toutes les dépenses attribuées ne seront pas utilisées, l'excédent de l'année précédente est reporté sur le budget de l'année en cours. L'excédent 2023 est de 328 986.83 €.**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

### a) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	270 787.85	Excédent brut reporté	328 986.83
Dépenses de personnel	180 300.00	Recettes des services	35 220.00
Indemnités des élus, contributions obligatoires et subventions	76 402.37	Impôts et taxes	148 000.00
Dépenses financières, intérêts de l'emprunt	3 516.61	Dotations et participations	78 474.00
		Revenus des immeubles. Locations	20 010.00
Atténuation de produits (FNGIR et Fonds de péréquation)	59 422.00	Impôts directs	126 438.00
Total dépenses réelles	590 428.83	Total recettes réelles	408 142.00
Dotation aux amortissements	8 700		
Virement à la section d'investissement	138 000		
Total général	737 128.83	Total général	737 128.83

### b) La fiscalité

Dans un contexte institutionnel stabilisé, le budget prévisionnel 2024 a été établi avec la volonté, compte tenu d'un atterrissage financier fin 2023 moins favorable que prévu considérant l'augmentation des énergies et la diminution des dotations d'Etat :

- D'adapter la feuille de route en termes d'investissements et de ralentir les engagements financiers du village, tout en poursuivant les travaux amorcés ;
- De dégager davantage de recettes en fonctionnement, pour l'entretien du patrimoine, par le levier de la fiscalité

L'augmentation de 2 % a donc été décidée pour les trois taxes communales

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38.13 %** pour un produit attendu de **208 571 €**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40.30 %** pour un produit attendu de **3 829 €**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : **12.28 %** pour un produit attendu de **14 073 €**

### c) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **28 414 €** soit une diminution de **3 727.00 €** par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Le reste à réaliser correspond aux travaux programmés sur l'année précédente mais non encore réglés et en conséquence n'ayant pas encore bénéficié du subventionnement qui sera versé sur l'année en cours.

### a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	36 783.46	Virement de la section de fonctionnement	138 000.00
Remboursement d'emprunts	8 490.59	Fonds de Compensation de la TVA	6 000.00
Travaux de bâtiments, voirie et réseaux	117 209.41	Excédent de fonctionnement capitalisé	75 275.44
Œuvre d'art	12 000.00	Cessions d'immobilisations	25 000.00
Matériel Outillage	25 000.00	Taxe aménagement	
Mobilier	5 000.00	Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
Subventions d'équipement versées	10 000.00	Dotations amortissement	8 700.00
Restes à réaliser dépenses	38 491.98	Reste à réaliser recettes	
<b>Total général</b>	<b>252 975.44</b>	<b>Total général</b>	<b>252 975.44</b>

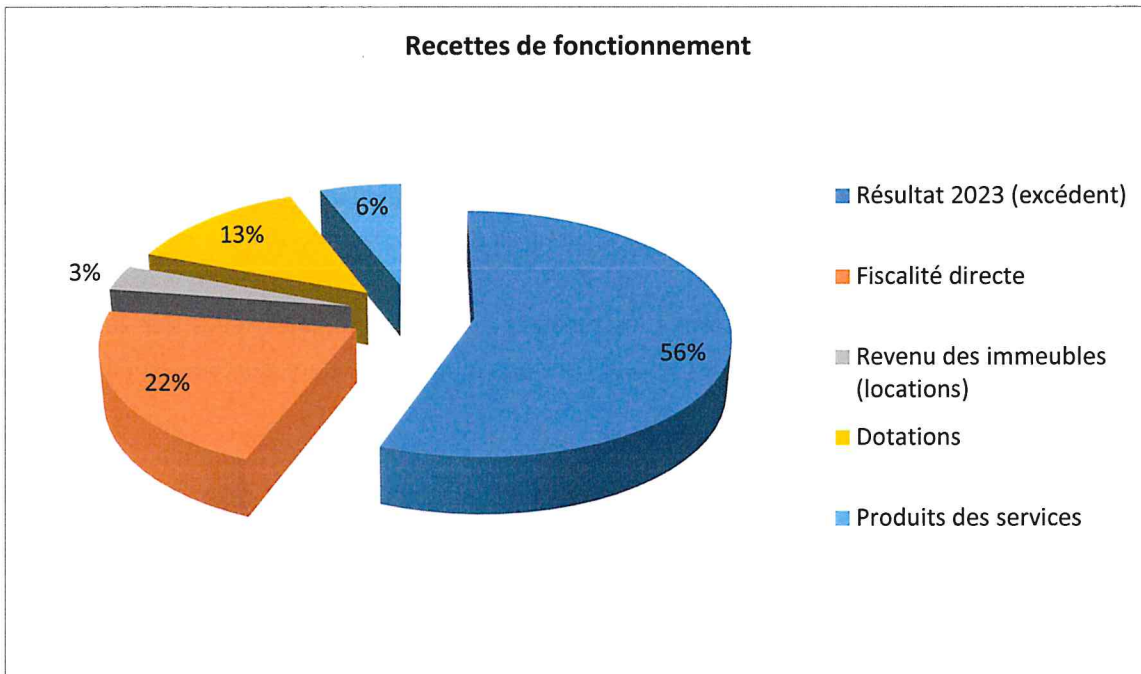
**b) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :**

- Transformation de la grange, 50 rue de la République, en ateliers municipaux, partie financés par la vente cette année de la grange sise ruelle des Chaumiers
- Rénovation et mise en conformité des aires de jeux

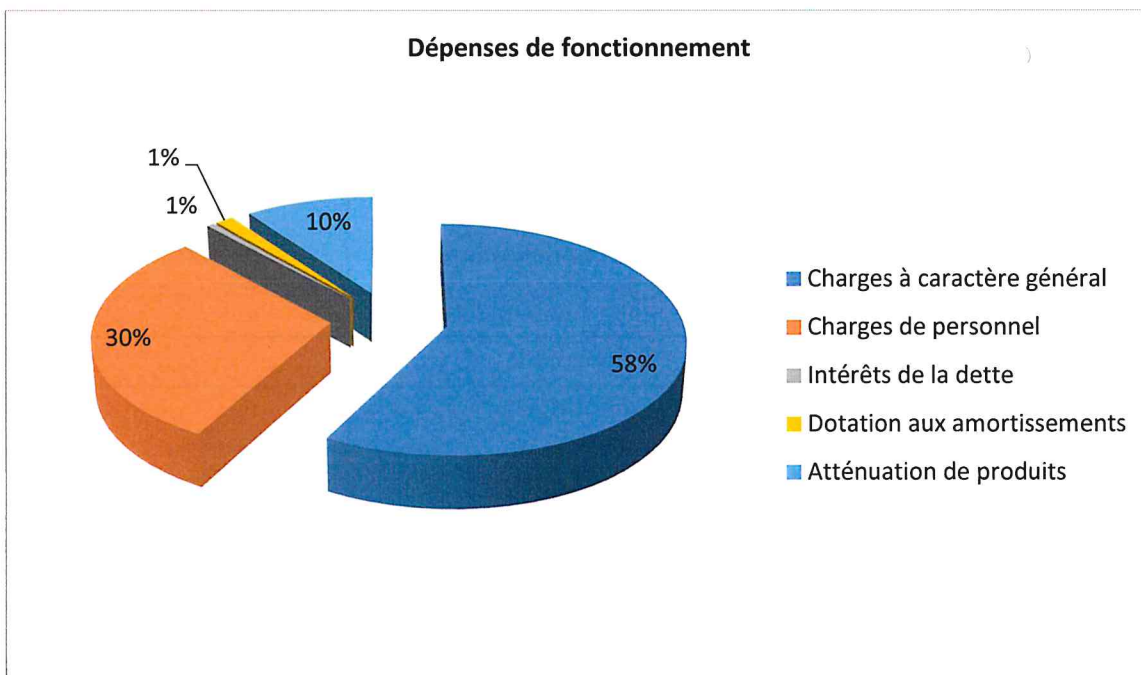
**III. Les données synthétiques du budget**

**a) Recettes et dépenses prévisionnelles 2024 COMMUNE**

**FUNCTIONNEMENT**



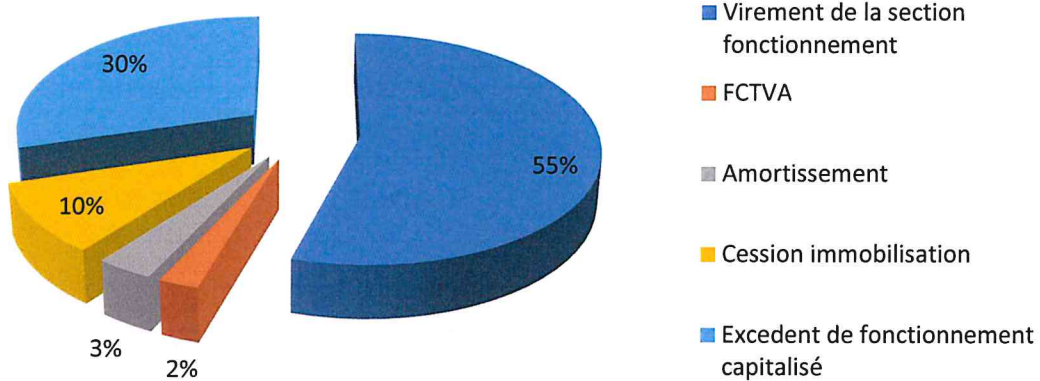
Les recettes de fonctionnement sont votées pour un montant de **737 128.83 €**



Les dépenses de fonctionnement sont votées pour un montant de **737 128.83 €**.

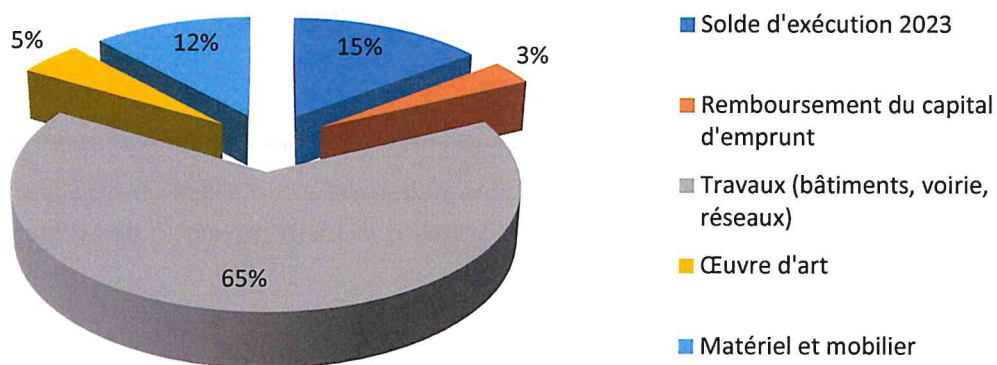
## INVESTISSEMENT

### Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement sont votées pour un montant de **252 975.44 €**

### Dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement sont votées pour un montant de **252 975.44 €**

**b) Subventions 2024****PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS BUDGET 2024**

	<b>REALISE 2023</b>	<b>VOTE 2024</b>
<b>ARTICLE 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</b>		
A.D.A.V.I.R.S	200,00 €	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE VILLEVALLIER	1 000,00 €	1 000,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST JULIEN DU SAULT	130,00 €	130,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE DU JOVINIEN	800,00 €	800,00 €
NAUTICLUB VILLEVALLIER	1 000,00 €	1 000,00 €
PEP 89	100,00 €	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	100,00 €
COMITE DES FETES DE VILLEVALLIER	1 000,00 €	1 000,00 €
LES AMIS DE L'EGLISE SAINT FIACRE	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION AIDES A DOMICILE VILLENEUVE SUR YONNE	100,00 €	100,00 €
Mlle MICHON - Miss Yonne	150,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 080,00 €</b>	<b>4 930,00 €</b>

**c) Recettes et dépenses prévisionnelles 2024 EAU et ASSAINISSEMENT****Contexte**

Considérant le transfert de compétence aux Communautés de Communes légalement obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi que les travaux de rénovation, modernisation réalisés en 2023, les investissements correspondront principalement, à moins d'incident majeur, à des dépenses d'entretien.

En 2023, ont été réalisées :

- La rénovation des bacs de décantation de la station d'épuration
- La rénovation et modernisation de la station de pompage eau potable

**Budget prévisionnel 2024**

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT : **130 500.00 €**

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT : **128 267.11 €**

**IV. Le Compte Administratif 2023****a) Recettes, dépenses et résultat 2023 COMMUNE**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2023	76 248,92	448 391,98	RECETTES 2023
DEPENSES 2023	126 369,59	417 344,36	DEPENSES 2023
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	-50 120,67	31 047,62	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023
EXCEDENT 2022 reporté au 001 Recettes d'investissement	13 337,21	373 214,65	REPORT EXCEDENT ANTERIEUR 2022 en fonctionnement Recettes au 002
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-36 783,46	404 262,27	RESULTAT DE CLOTURE 2022
à reporter au 001 en DEPENSES d'investissement 2024			
RESTES A REALISER	-38 491,98	AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat 2023	-36 783,46	328 986,83	Affectation du résultat : Recettes de fonctionnement 2024 au 002
RESULTAT GLOBAL	-75 275,44		
<u>1068 recettes d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés)</u>	-75 275,44		

**b) Recettes, dépenses et résultat 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2023	37 970,27	82 726,51	RECETTES 2023
DEPENSES 2023	64 092,41	78 932,13	DEPENSES 2023
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	-26 122,14	3 794,38	REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023
EXCEDENT 2022 reporté au 001 Recettes d'investissement	119 531,73	43 844,98	REPORT EXCEDENT ANTERIEUR 2022 en fonctionnement Recettes au 002
RESULTAT DE CLOTURE 2023	93 409,59	47 639,36	RESULTAT DE CLOTURE 2023
à reporter au 001 en RECETTES d'investissement 2023			
RESTES A REALISER	-1 980,00	AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat 2023	93 409,59	47 639,36	Affectation du résultat : Recettes de fonctionnement 2023 au 002
RESULTAT GLOBAL	91 429,59		

c) Les chiffres clés 2023 de la commune**DONNEES**  
**VILLEVALLIER 2023**

Superficie de l'année N : 837 hectares		
Population DGF de l'année N	Population INSEE de l'année N	Résidences secondaires de l'année N
513	482	31

Potentiel fiscal 4 taxes final	Potentiel fiscal - Fraction de correction	Potentiel fiscal 4 taxes par habitant final	Potentiel financier final	Potentiel financier par habitant final	Potentiel financier superficiaire final
364 084	-53 399	709,72	378 351	737,53	442,03

Encours de la dette / habitant	Moyenne de la strate / habitant
117 €	525 €

Villevallier, le 20 avril 2024

Le Maire  
Jean-Marc GRILLET AUBERT
